

Zeitschrift: Le nouveau conteur vaudois et romand
Band: 89 (1962)
Heft: 5

Artikel: La presse parle du "Conteur"
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-232809>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

d'être gras, tant ils avaient charrié de bois dans les côtes du Doubs.

Quand le meunier a eu chargé les sacs de farine et de son, il dit au montagnard, pour plaisanter :

« J'ai déjà vu des bœufs plus gras que les tiens. N'as-tu pas peur que le vent d'ouest te les prenne ? »

Le paysan eut tôt fait de lui remettre ses œufs dans la corbeille², en lui répondant :

« Non, mais j'ai peur que la brise n'emporte les sacs de fournée que tu viens de charger. »

Pour un clou bien cloué, c'était un clou bien cloué, n'est-ce pas ?

¹ Les petits prés, ou les prés là-bas ;
² de lui renvoyer la balle.

Erratum :

Dans l'anecdote : « Les noisettes », lire à la 2e ligne du texte patois aippoué-tchechint ; à la 1re ligne du 3e alinéa, tieumenâtè ; à la 2e ligne du 6e alinéa, que se crouëjint ; ajouter à la fin du 2e alinéa, et son « rigot » vous lançait au derrière ce que vous apportiez trop tard.

La presse parle du « Conteur »

C'est notre excellent ami et nouveau collaborateur du « Conteur », M. Henri Borruat, qui a pris l'initiative de recommander notre journal dans les quotidiens jurassiens : *Le Démocrate* à Delémont, *Le Pays* et *Le Jura*, à Porrentruy. En un article fort bien rédigé, il dit ce qu'est le « Conteur » et combien les patoisants du Jura devraient s'y intéresser.

Que voilà du bon travail et nous sommes infiniment reconnaissants à M. Borruat. Nous lui exprimons un très sincère merci.

PROVERBES PATOIS JURASSIENS

recueillis par Jules Surdez (Suite)

Tchétye vendou recrait ses aidieuelles et son felè. (*Chaque vendeur prise ses aiguilles et son fil.*)

L'aigné, dôs lai pé d'ïn renaïd, dote encoué le loup. (*L'agneau, sous la peau d'un renard, craint encore le loup.*)

Le tchïn qu'aibaiye ne veut pe mouëdre. (*Le chien qui aboie ne mordra pas.*)

Po ïn poirâjou, lai djouennèe ât aidé trop londge. (*Pour un paresseux, la journée est toujours trop longue.*)

E se ne fât djemaïs faire de tiœusins an l'aivaince. (*Il ne faut jamais se créer de soucis prématurément.*)

En véye graindge, an écout bïn, mains an ne serait ren faire des véyes syin. (*En vieille grange on bat bien — les céréales, etc. — mais on ne peut rien faire des vieux fléaux — ou souëtat.*) — Sens gri-vois.

Cetu qu'é vétiu cman enne bête vorait mœuri cman enne dgens. (*Celui qui a vécu comme un animal voudrait mourir comme un être humain.*)

Pus lai téchenière ât petéte, pus le téchon s'y fait di bé poi — ou : pus le téchon y é tchâd. (*Plus la tessonnrière est petite, plus le blaireau s'y fait du beau poil — ou : plus le blaireau y a chaud.*)

Léche lai tchavouenne eurmontè lai gotte. (*Laisse le chevaine remonter le courant.*)

Le tchagrïn se ne voirât pe pai des réjons. (*Le chagrin ne se guérit pas par des paroles.*)

Lai fanne dait être dains ïn hôta cman lai reïnne dains le bœusson. (*La femme doit être dans une maison comme la reine dans la ruche — ou : dans un essaim d'abeilles, dains ïn djetun d'aîchates.*)

An ne beille pe de crosses an ïn moue. (*On ne donne pas de béquilles à un mort.*)